

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'EDUCATEUR

Réunion du Lundi 14 Février 2022

Président : M. LEGUYADER Jacques

Membres : M. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

Assiste : M. DARDENNES Patrick

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 94. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

LUSITANOS US 526258 – Licence Technique Régionale non enregistrée

Courrier du LUSITANOS US du 20/01/2022

La commission prend note des difficultés rencontrées pour obtenir la licence Technique Régionale (problème de recyclage). Considérant qu'il n'était pas aisé, suite aux conséquences du COVID19, de faire un recyclage rapidement, la commission n'appliquera pas de points de pénalité. Ceci-étant, la commission rappelle LUSITANOS US au devoir de sa charge, vous auriez dû faire la demande de licence technique régionale dès la nomination de l'éducateur en charge de l'équipe U14-D1.